

ÉDITO



Bonjour à toutes et à tous,

Au moment où la pandémie COVID-19 relâche un temps son em-

prise sur nos quotidiens, nous ne pouvons que nous féliciter de nous retrouver depuis quelques semaines lors d'événements au village. Fête de la musique, café associatif, pots de fin d'années, itinérances artistiques et bientôt fête du village sont autant de moments conviviaux que nous apprécions davantage cet été.

Dans ce numéro, nous vous présentons les éléments du budget primitif 2021, basé lui-même sur un débat d'orientation budgétaire dont je me félicite puisqu'au-delà du gros travail de prospective financière qu'il nécessite, il est avant tout une démarche importante pour la transparence et pour la vie démocratie de notre village.

Premier vrai budget voté par notre municipalité, il s'agissait d'assumer des choix, d'avancer un budget sincère prenant en compte les forces et faiblesses, actuelles et futurs de notre commune en toute lucidité. L'enjeu est important, il s'agit de préparer les bases pour financer les investissements nécessaires pour l'avenir de Champagnier sans handicaper les municipalités futures en maîtrisant la dette et les dépenses de fonctionnement. Des investissements nécessaires comme la **requalification et restructuration de l'espace des 4 vents** prenant en compte l'augmentation importante de la population scolaire et les premiers signes de vétustés de ce bâtiment inauguré il y a bientôt trente ans, ou encore la **renovation des éclairages publics** pour allier transition écologique, fiabilisation et économie.

Agir en responsabilité c'est aussi s'assurer de la capacité de la

commune à maintenir la qualité du service public dans un contexte d'incertitude liée au COVID-19 et à ses conséquences, à l'augmentation de la population communale comme aux réformes fiscales en cours. Dans ce contexte mouvant, notre choix est celui de sécuriser les recettes de fonctionnement de la commune pour être en capacité d'offrir le même niveau de service aux Champagnards qui étaient là hier, qu'à ceux qui nous rejoignent aujourd'hui comme à ceux qui arriveront ou naîtront demain.

En vous souhaitant un bel et agréable été,

Chaleureusement,

Florent CHOLAT
Maire de CHAMPAGNIER
Conseiller métropolitain délégué au développement du numérique, à l'innovation digitale et à la gestion publique des données de

| A LA UNE |

LE CCAS EN ACTIONS

La période 2020/2021 a été une période riche en actions collectives et individuelles pour le Centre Communal d'Actions Sociales de la commune.



Il a notamment œuvré pour l'animation d'une plateforme d'entraide pendant le confinement, l'accompagnement dans les centres de vaccination d'une dizaine de Champagnards, ou encore l'organisation du repas ou cadeaux aux anciens au moment des fêtes, etc.

Outre la domiciliation des personnes sans domicile, les aides individuelles sont avant tout d'ordre matérielles : elles prennent la forme d'aide financière ou elles se concrétisent en un accompagnement avec l'épicerie sociale de Jarrie. Enfin, le CCAS aide les personnes dans leur recherche d'un logement social auprès de Grenoble-Apes Métropole qui centralise les demandes du territoire. La liste des actions du CCAS ne s'arrête pas à ces quelques exemples. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser en mairie.

En savoir +
Tél. 04 76 98 08 83
Courriel: ccas@champagnier.fr

C'EST QUOI LE CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative ainsi que dans les actions et activités sociales. Le Maire en est le président et le conseil d'administration est composé de 9 membres : 5 élus municipaux et 4 membres nommés.

Ce conseil se réunit en moyenne une fois par mois. Toutes les discussions et les délibérations restent confidentielles.

Il anime en priorité une action générale de prévention et de développement social dans la commune.





LA SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS PLACE DU LACA



Place du Laca

Les travaux de la place du Laca sont tous juste finis qu'ils sont déjà ... hors service.

Les dalles végétalisées dites « evergreen » ont dû être protégées par des « baliroutes » rouges et blancs formant des chicanes pour éviter la projection de morceau de béton qui se détachait du revêtement.

La commune a sollicité du maître d'ouvrage, l'Atelier des Cairns, l'intervention d'un expert d'assurance. Dans le même temps, la commission « mobilité et aménagement » a été convoquée pour échanger autour du choix du mode de ralentissement à installer afin de sécuriser les déplacements sur la place du Laca.

Il a été convenu de remplacer les « evergreen » qui ne convenaient n'y pour le ralentissement, n'y pour les habitants car très bruyant par des chicanes de bosquets de haie basse. Après les différentes discussions avec la TAG, l'expert d'assurance et l'Atelier des Cairns, les travaux seront refaits en suivant les propositions des commissions concernées.



BUDGET PARTICIPATIF 2021, DERNIÈRE ÉTAPE



Dans le Flash Info du mois de juin, un sondage permettait de sélectionner un, deux ou trois projets. 68 réponses ont été reçues (58 via le QRCode et 10 bulletins déposés en mairie).

Les votes se sont répartis de la manière suivante :

1. **45 voix** pour le jeu pour enfants aux 4 Vents ;
2. **37 voix** pour la remise en eau et mise en valeur du bassin de Ferrandière ;
3. **23 voix** pour l'installation de panneaux d'affichage dédiés à la promotion des associations champagnardes.

Si le jeu enfants l'a nettement emporté, la mise eau du bassin de Ferrandière a néanmoins suscité un bel engouement. L'objectif de ce premier budget participatif est de réaliser au moins les 2 projets arrivés en tête de la consultation.

Le projet du jeu d'enfants est d'ores et déjà lancé (bureau d'études, nettoyage du terrain, test HIC). Compte-tenu des délais de livraison, l'installation devrait se faire à l'automne prochain.

Les jeunes Champagnards a l'initiative de ce projet seront évidemment associés à sa réalisation.



➡ Il est toujours possible de s'inscrire en tant que membre de la commission Budget Participatif.

Celle-ci se réunit plusieurs fois dans l'année pour préparer l'appel à projets, pour analyser les projets proposés et pour suivre les travaux des projets retenus.

En savoir +

Mairie

Tél. 04 76 98 08 83

Courriel: mairie@champagnier.fr





LE TRÈS HAUT DÉBIT À CHAMPAGNIER

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit le gouvernement a affirmé en 2013 une ambition de couverture de l'ensemble du territoire français à la fin 2022. L'état qui reste chef de file sur le déploiement de la FTTH standard (*Fiber To The Home* - fibre jusqu'au domicile), destiné aux particuliers, a réparti dans les années suivantes l'ensemble des communes dans des zones d'initiatives privées (zones urbaines - sous l'égide des intercommunalités) ou des zones d'initiatives publiques (zones péri-urbaines et rurales - sous l'égide des départements).

A Champagnier, c'est donc le département qui coordonne le déploiement FTTH en partenariat avec le groupe Altice-SFR via ses filiales XP Fibre et Isère THD. A la différence notamment de Pont-de-Claix et Echirolles qui sont fibrés en zone d'initiative privée, coordonnés par Grenoble-Alpes Métropole et financés par Orange.



Notre commune se trouve donc à la frontière entre deux entreprises, deux philosophies et surtout deux architectures de réseaux différentes, ce qui n'est pas sans poser de problème.

En 2013, la commune de Champagnier faisant le constat d'un faible débit ADSL a procédé, en partenariat avec l'opérateur Orange, à une montée en débit sur cuivre qui a consisté à l'installation de fibre optique entre Echirolles et une armoire NRA (Nœud de Raccordement ADSL) située place du Laca, duquel repartent les réseaux cuivre jusqu'à nos domiciles. Si cette opération a permis de sécuriser les débits de connexion internet dont nous bénéficions encore aujourd'hui, elle a paradoxalement ralenti le déploiement FTTH sur notre territoire. La programmation des territoires à déployer en priorité par le département ayant été réalisé en prenant en compte notamment les débits de connexions initiaux.



Le département n'est actuellement pas en mesure de nous annoncer un calendrier de déploiement d'offres, si ce n'est « avant 2024 ».

A date, si quelques PBO (Points de Branchements Optiques) ont été réalisés en avance de phase, le département n'est actuellement pas en mesure de nous annoncer un calendrier de déploiement d'offres, si ce n'est « avant 2024 » faisant état d'un glissement dans le calendrier initial à la suite de difficultés de conduite d'opération.

La commune, aidée par la Métropole et Florent CHOLAT, Maire de Champagnier et conseiller métropolitain en charge du numérique, suit avec attention l'évolution du déploiement dans le sud-grenoblois et maintient un dialogue exigeant avec le département, les opérateurs et l'Etat. Exigeant notamment du régulateur qu'il anticipe les négociations inter-opérateurs afin d'accélérer le déploiement à Champagnier comme sur les autres territoires périphériques du cœur urbain de notre agglomération.

LA MISSION LOCALE VOUS ACCOMPAGNE

Champagnier fait partie des communes, avec Vaulnaveys-le-Haut, Notre-Dame de Mésage et Vizille, qui représentent la Métropole au sein de cette Mission Locale Sud-Isère située à Vizille.

Les compétences de cette antenne s'étendent jusqu'aux secteurs de l'Oisans, de la Mathésine et du Triève.

La Mission Locale est le point d'accueil pour les 18-25 ans à la recherche d'un emploi, d'une formation... d'abord et avant tout

d'une écoute pour les aider, les orienter.

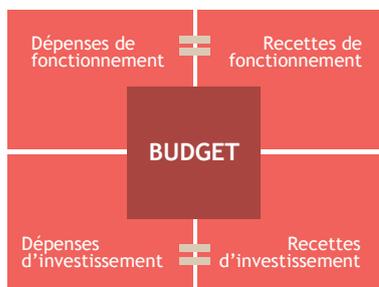
Ses conseillers interviennent dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture et d'accompagnement pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.





BUDGET PRIMITIF 2021 ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Chaque année, le vote du budget primitif constitue une étape importante dans la vie des collectivités locales. Il s'agit du premier acte obligatoire de leur cycle budgétaire. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Ce document budgétaire qui recense l'ensemble des dépenses et recettes prévues par la collectivité pour un exercice budgétaire, c'est-à-dire en principe une année civile.



Les grands principes budgétaires

- Annualité** : un budget annuel
- Unité** : un document unique
- Universalité** : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses
- Spécialité** : chaque crédit budgétaire est associé à un service
- Équilibre** : dépenses = recettes

Budget primitif 2021

3 M€

Le budget primitif 2021 **de fonctionnement** est proposé en dépenses comme en recettes pour la somme de **1 587 414,60 €**.

Le budget primitif 2021 **d'investissement** est proposé en dépenses comme en recettes pour la somme de **1 416 183,29 €**.

Lors de la séance du conseil municipal du 8 mars 2021 a été présenté et débattu les orientations budgétaires de la commune en préambule au vote du budget 2021 qui est intervenu trois semaines plus tard. Cet exercice de transparence et de prospective n'est pas une étape obligatoire dans le

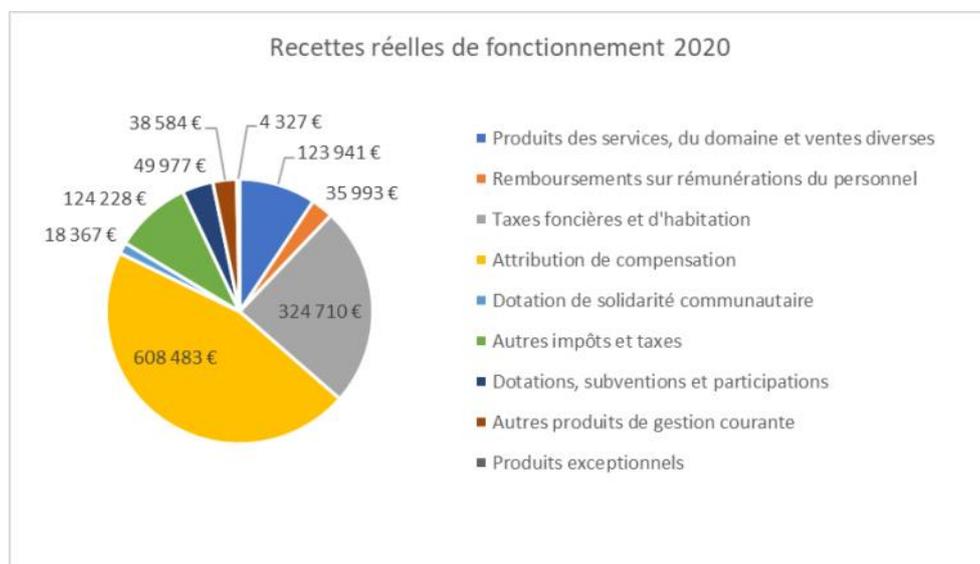
cycle budgétaire des communes de moins de 3500 habitants néanmoins, il a fait l'objet d'un long travail des services et de la commission Finances et personnels pour produire un document intitulé « Débat sur les orientations budgétaires » dont vous nous présentons ici une version synthétisée.

1. RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNIER

En 2020, le budget de fonctionnement de la commune s'élevait à **1,3 million d'euros**.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont composées majoritairement de **l'attribution de compensation** qui représente en 2020, **46%** des recettes de fonctionnement et de la **fiscalité directe** qui représente **24 %**.





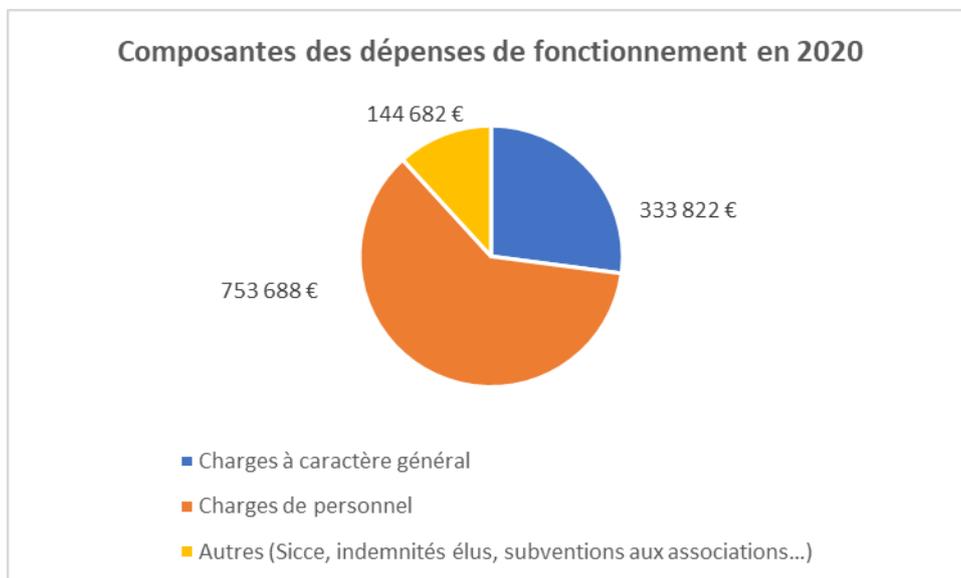
LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LA MÉTROPOLE

La commune de Champagnier reçoit chaque année l'attribution de compensation (AC). Elle s'élève à environ **608 483 €** et représente **46 %** des recettes de la commune.

L'AC est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en Fiscalité Professionnelle Unique. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attri-

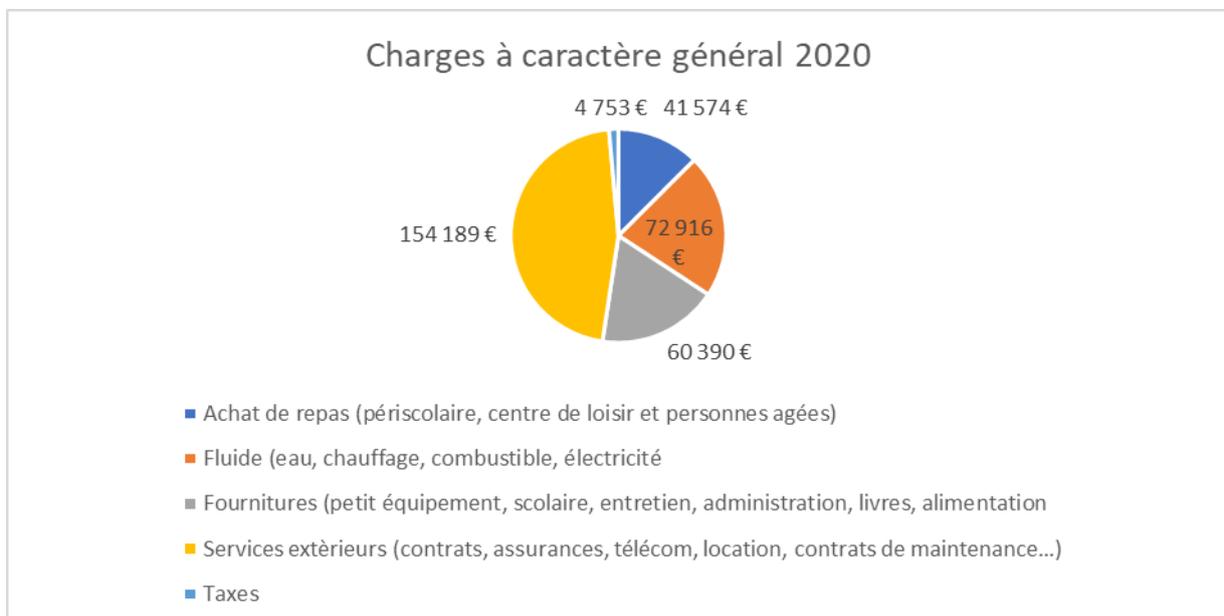
bution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique, moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Une fois fixée, l'AC est figée jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) est chargée de réaliser l'évaluation des charges nettes transférées par les communes à la métropole lors de chaque transfert de compétence. Par ailleurs, la commune perçoit annuellement de la métropole une Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de **18 367 €**.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Elles sont majoritairement composées des **charges de personnel** et des **charges à caractère général**. Les charges à caractère général sont exceptionnellement plus basses en 2020 du fait de la crise sanitaire.

Elles sont composées comme suit :





LA FISCALITÉ DE LA COMMUNE

Avec un revenu moyen par habitant de 24 236 euros en 2019, la commune de Champagnier se situe au 6^e rang des communes dont le revenu moyen par habitant est le plus élevé de la Métropole de Grenoble.

➔ C'est en revanche la commune qui connaît la plus faible **pression fiscale** sur les ménages quelque soit la strate. Celle-ci se mesure grâce à l'effort fiscal qui représente le rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des

deux taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçues sur le territoire de chaque commune et le potentiel fiscal (c'est le produit fiscal théorique qui reviendrait à la commune si l'on appliquait aux bases locales les taux moyens nationaux).

Ainsi selon la Direction générale des collectivités locales, l'effort fiscal en 2019 se situe à 0,61 alors qu'il est en moyenne de 1,03 pour les communes de même strate.

* Données 2020 regroupant taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie



Fiscalité directe de la commune*

324 710 €



Fiscalité par habitant

233 €

Contre 317 € en moyenne en Isère pour les communes de même strate

	TAUX	TAUX POUR COMMUNE DE MEME STRATE	
	CHAMPAGNIER	MOYENNE ISERE	MOYENNE NATIONALE
Taxe d'Habitation	13,10	18,40	21,60
Dont taux voté par la commune	4,53	10,16	12,40
Taxe sur le Foncier Bâti	9,52	19,63	17,97
Dont taux voté par la commune	8,23	17,97	15,41
Taxe sur le Foncier Non Bâti	54,33	57,76	50,99
Dont taux voté par la commune	47,46	53,35	43,64

2. EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE CHAMPAGNIER ET PERSPECTIVE POUR LE MANDAT

RECETTE DE FONCTIONNEMENT: PERSPECTIVES POUR LE MANDAT

La **taxe d'habitation va être progressivement supprimée pour l'ensemble des foyers fiscaux à l'horizon 2023.**

Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation et promise par le gouvernement, la loi de finances pour 2020 prévoit : le transfert aux communes (sauf Paris), dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'État - via les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - abonde les recettes de la commune ; au niveau national, un "mécanisme correcteur" destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes

liées au transfert de la part départementale de la TFPB. Il se traduira chaque année par une retenue sur le versement des recettes de la taxe foncière pour les communes surcompensées comme Champagnier. Le coefficient correcteur qui sera appliqué est estimé aux alentours de 0,6. Il sera fixé définitivement en juillet 2021 et représente le rapport entre les recettes : TH 2017 + TFB de la commune et le produit fiscal de la TFPB (TFPB part communal + TFPB part départementale transférée à la commune). Ce coefficient dépend donc de l'effort fiscal de la commune (effort passé et effort actuel).

Ainsi, pour 2021 le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du

taux départemental à 15,90 %. A taux de TFPB part communal inchangé (8,23), le taux serait donc de 24,13 générant un produit 527 723 euros auquel sera appliqué un coefficient correcteur et qui devrait laisser inchangés les recettes de fiscalité directe par rapport à 2020.

➔ Cela, sous réserve que les bases prévisionnelles restent les mêmes. En effet, plusieurs éléments devraient conduire à une augmentation en volume des recettes fiscales :

- L'augmentation significative du nombre de logements dont les effets devraient se faire sentir dès 2021 ;
- L'installation d'entreprises sur la ZAC du Saut du Moine, et notamment Aledia.





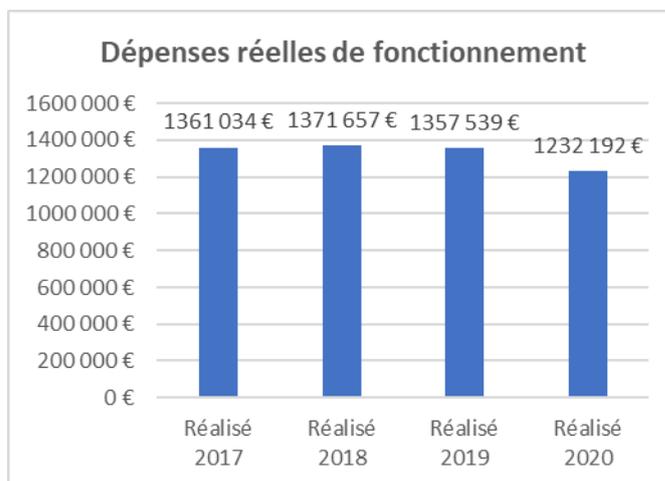
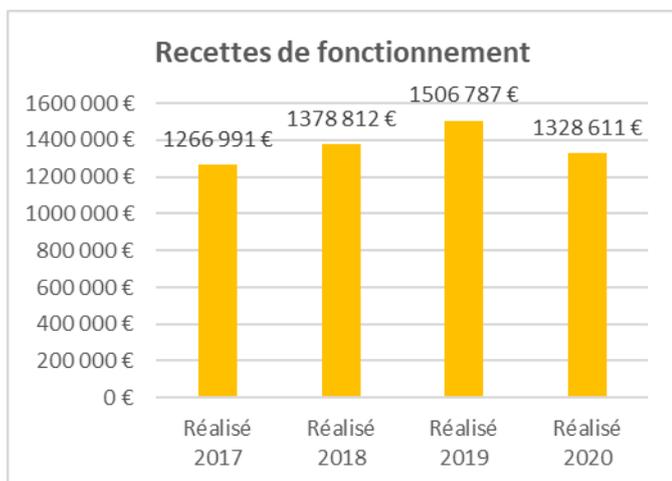
RECETTE DE FONCTIONNEMENT: PERSPECTIVES POUR LE MANDAT

Depuis 2018 les dépenses de fonctionnement sont en baisse, l'année 2020 n'étant pas significative du fait des 2 confinements.

➔ Avec l'installation du nouveau conseil municipal, un travail a été initié pour analyser les dépenses par poste de fonctionnement et étudier les pistes d'économies potentielles.

L'objectif est de dégager des ressources pour pouvoir renforcer notre capacité à investir dans des équipements et dispositifs vertueux qui permettront à terme une réduction de nos dépenses de fonctionnement. Le levier de limitation des dépenses de fonctionnement sera essentiellement celui des charges à caractère général de manière à préserver la masse salariale.

➔ Il est, dans le même temps, nécessaire d'anticiper l'augmentation des dépenses de fonctionnement liée à l'augmentation significative de la population et notamment l'ouverture possible d'une classe supplémentaire à la prochaine rentrée scolaire qui aurait non seulement un impact direct sur les dépenses de fonctionnement liées au fonctionnement de l'école, du périscolaire et du centre de loisir mais également un impact indirect sur la capacité de la commune à accueillir convenablement les associations locales.



Le solde budgétaire de fonctionnement est en amélioration depuis 2018 (l'excédent est de près de 100 000 euros en 2020) ; il est nécessaire de maintenir cette tendance pour dégager des ressources pour l'autofinancement des investissements de la commune.

“ L'excédent est de près de 100 000 euros en 2020 ”

3. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'encours des dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits par la collectivité.

Cet encours se traduit au cours de chaque exercice par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers,

le tout formant l'annuité de la dette.

➔ **Fin 2020, l'encours de la dette s'élevait à 740 198,86 euros et l'annuité de la dette à 50 580 euros.**

Zoom sur l'endettement



L'emprunt constitue une ressource indispensable pour le développement des communes. Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements.





4. INVESTISSEMENTS: FINANCER LES ENGAGEMENTS DU MANDAT

D'ici 2026, la commune va investir une enveloppe pluriannuelle pour honorer les engagements pris par la liste Champagnier en commun et aller au-delà. L'objectif étant d'investir pour **améliorer la qualité de vie des habitants** mais aussi pour **diminuer l'empreinte écologique et financière** du fonctionnement de la commune.

➔ Les projets d'investissement de la commune sont les suivants :

- Restructuration de l'espace des 4 vents ;
- Finir l'aménagement de la place du Laca ;
- Renouveler la totalité de l'éclairage public ;
- Renouveler le parc de véhicules en véhicules non polluants (Zone à Faible Emission et transition écologique) ;
- Acquérir la maison de l'allée des Bergeronnettes ;
- Investir dans la vitalité commerciale de la commune par l'achat de locaux commerciaux ;
- Investissement divers : aménagement voirie, informatique, site Internet, Plan Communal de Sauvegarde, etc.

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le plan pluriannuel d'investissement est estimé à **3,5 millions d'euros**. Pour financer cette enveloppe, plusieurs leviers sont activables :

- Les subventions d'investissement ;
- Les recettes liées à des opérations immobilières ;
- Les économies de fonctionnement ;
- L'augmentation en volume de la TFPB liée à l'activité économique ;
- Le recours à l'emprunt.

Il est proposé de procéder à un **rééquilibrage du fonctionnement** au travers d'un **ajustement du taux de TFPB** avec pour objectifs :

- Réabonder le fond de roulement de la commune à une somme égale à une année de masse salariale ;
- Augmenter notre capacité de résilience quant aux variations des dépenses de fonctionnement ;
- Préserver notre capacité d'investissement.

5. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2021

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale.

Ainsi le taux de référence de TFPB communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (8,23) et du taux du département 2020 (15,90), soit pour la commune de Champagnier un total de

24,13 %.

Considérant les éléments du débat sur les orientations budgétaires, les perspectives budgétaire et les engagements de la municipalité, les taux de fiscalité locales 2021 voté par le conseil municipal de Champagnier sont :

Taxe sur le foncier bâti	26.92 %
Taxe sur le foncier non bâti	47.46 %





RETOUR EN IMAGES

19 JUIN / FÊTE DE LA MUSIQUE

Le Covid-19 n'aura pas eu raison des Champagnards !

Samedi 19 juin, la neuvième édition de la fête de la musique de Champagnier a connu un succès de tonnerre! Une dizaine de musiciens en herbe ont fait écouter leur répertoire devant un public conquis et ravis de retrouver une vie « comme avant ».

Le groupe du prof, Jean-Marc Fourmon, "Les Chains" a mis en mouvement les 150 mélomanes avant de laisser la place au groupe de rock "The Houblons" qui

ont fini par enflammer la piste de danse improvisée.

La logistique a été savamment orchestrée par des bénévoles.



3 JUILLET / « IMPRESSIONNE-MOI ! »



En ce samedi 3 juillet, dans le cadre " des perspectives de l'escargot ", le collectif Fusée emmenait dans la bonne humeur l'enthousiasme un groupe de personnes motivées par l'itinérance " impressionne-moi".

Tous étaient enclins à la découverte de l'Urbex, du street art et d'une promenade en sentier forestier. Au fur et à mesure de leur cheminement, des fiches industrielles à la campagne de Pont-de-Claix à Champagnier, les

anagrammes, la musique, la linographie, le « taggage », les sketches firent de ce groupe une petite troupe heureuse de tant de partages et échanges. En cette fin de belle demie journée ensoleillée, ils se sont retrouvés autour d'un pique-nique sur une nappe de type Vichy issue de leur création du jour.

La nappe a été remise à la commune pour qu'elle soit accrochée en mairie.

Il est envisagé une nouvelle balade à l'automne.



| VIE MUNICIPALE |



UNE FIN D'ANNÉE BIEN REMPLIE À L'ÉCOLE !

Bénévole depuis 4 ans, Christine Pastor a rejoint l'association 'Handichien' en tant que famille d'accueil. Le rôle d'une famille d'accueil est d'accueillir un chiot pour le sociabiliser et le pré-éduquer afin qu'il devienne un bon chien d'assistance, doux, fidèle et performant. Le chiot leur est confié à l'âge de 2 mois et reste avec la famille d'accueil pendant environ 16 mois.

Christine est venue à l'école le jeudi 17 juin pour une démonstration du savoir-faire de ces chiens. Il va sans dire que les enfants étaient ravis!



Le 6 juin dernier, les parents d'élève organisaient un pot de fin d'année scolaire. L'école en a profité pour offrir une plante dans un pot décoré par les élèves de la classe de Pascale à nos deux charpentiers. Le maire, Florent Cholat a, quand à lui, posé une plaque gravée sur le « bateau pirate ».

Enfin, un planétarium gonflable pédagogique a été installé au gymnase des 4 vents. Par groupe de 13 personnes, tous les enfants de l'école ont pu observer le ciel étoilé avec près de 800 étoiles, les positions du soleil...



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Texte non parvenu dans les délais.

Nathalie BARON, Hubert COLLAVET et Brigitte ORGANDE,
élus du groupe Ensemble pour l'avenir de CHAMPAGNIER

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

En mars 2020, nous nous sommes engagés à une gouvernance partagée des questions communales. Ainsi pour notre premier budget, notre méthode a été de préparer pendant plusieurs mois, en intégrant la majorité municipale comme la minorité, un débat sur les orientations budgétaires pour présenter et discuter publiquement des éléments de prospective financière. Notre volonté a été d'expliquer nos choix tout en laissant la place à la co-construction de ce moment central de la vie municipale.

Au-delà, notre méthode c'est aussi d'assumer les divergences et de faire face collectivement, comme au printemps avec les démissions de Pascale Berendes et de Gilles Imbert, que nous souhaitons remercier pour leurs 7 et 13 ans au service de la commune, et qui ont été remplacé par Benoît Rossignol et Lucie Harreau qui ont eux aussi portés avec nous les projets écologiques et solidaires de la liste Champagnier en Commun.

Engagés pour l'intérêt général, notre philosophie est de toujours resté ouvert à l'ensemble des Champagnards, sans sujets tabous, pour expliquer, échanger et avancer avec vous. Il n'y a pas d'économie à faire sur le dialogue entre-nous !

La transparence pour nous, c'est d'ouvrir les commissions extra-municipales aux habitants, c'est mettre en place la captation vidéo du conseil municipal pour permettre à toutes et tous de voir ou revoir les séances. Enfin, ce sera à la rentrée le vote d'une charte éthique, co-construite avec les citoyens, pour avancer toujours plus loin pour la gouvernance partagée.

Elus de la liste CHAMPAGNIER en Commun





FÊTE DU VILLAGE

Après une longue interruption en 2020, il était temps de pouvoir se retrouver autour d'un temps convivial organisé par les associations du village.

Retenez la date du samedi 10 juillet ! Le comité des fêtes, avec l'appui de la mairie et le concours de la MJC, du RIA et des associations, organise la Fête du Village.

Tous les habitants sont conviés à participer au traditionnel concours de pétanque qui se déroulera à Rochagnon. Le concours de pétanque est ouvert à tous petits et grands avec inscription dès 14h.



La fête continue en soirée avec un bal, à partir de 20h place du Laca. Vous pourrez venir danser au son de l'orchestre de Jean-Louis Parigot et



vous restaurer avec des grillades, des hot-dogs et bien sûr des rafraîchissements.

Venez nombreux danser et profiter de la fête au village.

PROGRAMME

14h - Rochagnon
Concours de pétanque
20h - Place du Laca
Bal et grillades

ENTRETIEN, EMBELLISSEMENT, AMÉNAGEMENT « ENBELLAM »



Vous avez une cheminée à ramoner ?

Le ramonage par un professionnel diplômé est obligatoire en application de l'article 16 de la loi 96-603 Raffarin du 5 Juillet 1996 sous peine d'amende (450€) et un retrait de votre assurance en cas de sinistre.

EnBellAm vous propose de rejoindre le groupe de Champagnards qui se réunissent pour acheter la prestation en groupe à coût optimisé et qualité garantie.

Vous devez remplir votre citerne de fioul ou de gaz ?

Le coût du litre de fioul ou le m3 de gaz varie selon les volumes achetés. Plus on achète, plus on gagne !

EnBellAm vous propose de vous réunir pour négocier des volumes importants et gagner ainsi une réduction significative pour chacun.

Votre haie a besoin de toute votre attention pour rester belle.

La taille sera une opération essentielle pour contribuer à sa croissance, lui éviter des maladies et garder une belle silhouette. Vous manquez de temps, de matériels ?

EnBellAm vous propose de regrouper vos besoins pour négocier des prestations à des coûts optimisés, avec des artisans reconnus pour la qualité de leur travail.

En savoir +
Tél. 06 26 04 05 32
Courriel: enbellam@gmail.com

UN STAGE DE DÉCOUVERTE DU THÉÂTRE

La compagnie théâtrale de Champagnier « Le Chemin des Mots » et la MJC de Champagnier vous proposent un stage découverte du théâtre qui aura lieu au gymnase des «Quatre Vents ».

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021

(samedi de 14h à 18h, dimanche de 10h à 17h avec repas partagé sorti du sac)

Au programme

- Présentation, échauffement corporel et vocal;
- Exercices de jeux à deux ou en groupe;
- Improvisations;
- Réalisation de saynètes à jouer en fin de stage.

Vous n'avez jamais fait de théâtre, mais vous avez toujours eu envie d'essayer, vous en avez fait occasionnellement et vous aimeriez recommencer, venez tenter l'expé-

rience d'un week-end d'immersion théâtrale, encadré par une professionnelle du théâtre!

INFORMATIONS PRATIQUES

- Animatrice du stage : Danièle KLEIN, comédienne, formatrice et metteuse en scène.
- Stage ouvert à tous les habitants de Champagnier à partir de 16 ans
- Nombre de places limitées à 15 personnes

→ Inscription gratuite obligatoire à la MJC ou au 06 88 15 46 35





MAIRIE

Ouverture au public

Lundi
Mercredi
Vendredi
 13h30 17h30
Mardi et jeudi
 pas d'accueil

Urbanisme
Sur rendez-vous

Accueil téléphonique
 ☎ 04.76.98.08.83

Courriel
 mairie@champagnier.fr

Site web
 www.champagnier.fr

Permanence Maire/Elus
Sur rendez-vous

AGENDA

SAMEDI 10 JUILLET

Fête du village

14h - concours de pétanque

Rochangon

20h - Bal et grillades

Place du Laca

LUNDI 30 AOÛT

Réunion du Conseil municipal

Salle du conseil—mairie

JEUDI 2 SEPTEMBRE

Rentrée des classes

POLICE MUNICIPALE

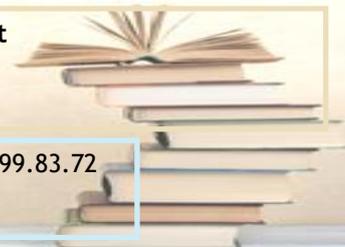


Pour contacter
 les agents de police municipaux
 ☎ 06.01.81.03.13
 📧 policepluricommunale.jccb@gmail.com
 Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHEQUE

HORAIRES D'ÉTÉ - du 8 juillet au 31 août
 les mercredis de 15h à 19h
 Fermeture du 1^{er} au 15 août

Espace 4 Vents Chemin du Gal ☎ 04.76.99.83.72
 bibliotheque@champagnier.fr



CIVISME ... RAPPEL

LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE PEUVENT ÊTRE BRUYANTS !

Il est recommandé de prendre toute précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ces activités.

L'usage de matériels électriques, à essences (tondeuses, tailles haïes, perceuses, etc....) est autorisé :

Les jours ouvrables

de 8 h à 12 h et
 de 14 h à 19h30

Les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h

Interdit après 12h



**METTRE UN MASQUE,
 C'EST BIEN !
 LE JETER COMME IL
 FAUT,
 C'EST ENCORE MIEUX !**

Les masques usagés sont des déchets et un problème pour l'environnement, jetés n'importe où dans la nature et par terre dans la rue, sur les trottoirs, dans les espaces verts, ils polluent.

On compte sur le civisme de chacun pour les jeter dans les poubelles.

CIRCULATION ... LIMITATION DE VITESSE

Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la **vitesse est limitée à 30 kms/h** et à **20 kms/h** dans la zone de rencontre située rue du Bourg.

Une **zone de rencontre** est un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents.

La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.

Leur objectif est de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également de permettre le développement de la vie locale.



**Journal
 d'information
 Echo Champagnard
 JUILLET 2021**

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER
 38800 place de l'église
 Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire
 Crédit photos Commune, Mairie, Jean-François PLASSART
 Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »
 Tirage - 600 exemplaires - Dépôt légal à la parution